

ENCORE UNE FAUTE QUI VA NOUS COÛTER CHER

Nous avons déjà fait la longue liste des fautes et erreurs (du moins celles dont nous avons connaissance) qui nous ont coûté cher.

Quelques unes pour rappel :

- achat d'un terrain inondable et enclavé au bord du Touch pour 23 100€
- oublis de signatures d'actes notariés pour un coût de 60 000€ pour Bidot et 40 000€ pour le Parc des lavoirs
- quelques erreurs techniques (parmi d'autres) : 20 000€ à la Feuilleraie (tout à l'égout sur un espace vert), 40 000€ pour l'assainissement du lycée
- 53 000€ pour la maîtrise d'œuvre de l'extension non réalisée de la cuisine centrale.

SACHANT QUE 1% D'IMPÔT ÉQUIVAUT ENVIRON À 40 000€, VOILÀ OÙ SONT PASSÉES LES AUGMENTATIONS DE 2010 ET 2011 !

Une nouvelle et probable couteuse gaffe vient s'ajouter à cette triste énumération. Elle est significative du mode de fonctionnement de nos responsables.

En 2010, un garagiste installé sur la zone Moundran souhaite monter une concession d'un grand groupe automobile français. Pour cela, la marque lui impose des surfaces d'atelier et d'exposition qu'il n'a pas. Derrière son garage, il y a une bande verte (appartenant à la commune) qui a été créée pour faire tampon entre la zone artisanale et le lotissement des Eteules.

Il demande à la mairie de pouvoir l'acheter pour y faire la zone d'exposition des véhicules d'occasion tout en préservant les riverains en conservant un passage et en faisant des plantations.

Le Maire lui répond par courrier en date du 21/05/10 "qu'il confirme son accord pour la location des parcelles concernées". Il rajoute "j'ai bien noté que vous seriez intéressés par l'acquisition de ces parcelles au prix fixé par l'avis des Domaines, une étude est en cours en relation avec notre notaire pour vérifier la faisabilité car ces parcelles sont identifiées comme espace vert".

Malgré cette dernière phrase, le Maire délivre de surcroît une attestation de promesse de location. Fort de ces documents, sûr de la réussite de son projet et afin de satisfaire aux exigences de la marque automobile, le garagiste achète l'atelier contigu à son garage.

Or en 2011, il apprend que rien ne peut être fait sur les parcelles promises par le Maire. Il s'agit bien d'un espace vert dépendant du lotissement des Eteules et qu'on ne peut utiliser à d'autres fins. Son projet s'effondre.

A ce jour, il a décidé de quitter Fonsorbes et de s'installer sur une commune voisine. La commune va perdre une entreprise et un entrepreneur audacieux, n'aura pas sur son territoire la concession de la marque et les 7 créations supplémentaires d'emploi vont lui échapper.

De plus, ces engagements pris par le Maire risquent de nous coûter cher : le garagiste est tout à fait en droit de demander un dédommagement pour les sommes investies et le temps perdu.

C'est ce qu'il envisage de faire.

La commune, représentée par son Maire, a mis la charrue avant les bœufs. Il aurait fallu vérifier avant de s'engager et de signer. Comment expliquer tant d'incompétence?

Et, encore une fois, les Fonsorbais paieront.

BLOG FC 2000

retrouvez FC 2000 sur le net:
<http://fc2000.over-blog.com>

Toutes les informations utiles, l'actualité de FC 2000, mais aussi vos questions, commentaires, réactions,...

Vous pouvez aussi nous écrire par mail: fc2000@orange.fr

Rejoindre FC 2000, nous aider

Nom:..... Prénom:.....

Adresse:.....

E-mail:..... Tel:

Je souhaite prendre contact, m'informer des propositions de FC 2000 et de ses initiatives

Je souhaite adhérer à FC 2000 (adhésion: 43€, chèque à l'ordre de :

Marc Siméon, mandataire financier de FC 2000)

signature:

A renvoyer à FC 2000,
2bis chemin du Bois,
31470 Fonsorbes